

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2015.

Nombre de conseillers

En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mil quinze

Le vingt-quatre juin à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal Viguié, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2015.

Présents :

M. Borderieux Jack, Mme Cadete Virginie, M. Cantin Sébastien, M. Coplo Edouard, Mme Danjou Francine, M. Dauron Alain, Mme Gibert Annie, M. Fleurier Rémy et Mme Juste Ginette.

Personnes excusées :

M. Coudrat Adrien (pouvoir à M. Cantin Sébastien), M. Ortéga Frédéric et M. Bordu Gérard.

Mme Juste Ginette a été élue secrétaire.

Motion T.E.T. :

Monsieur le Maire donne lecture de la motion en faveur des Trains d'Equilibres du Territoire :

MOTION en faveur des Trains d'Equilibre du Territoire — TET

La commission DURON vient de rendre ses conclusions sur les Trains d'Equilibre du Territoire - TET qui prend en compte la liaison Nevers-La Charité-Cosne-Gien-Montargis-Paris en moins de deux heures.

La SNCF préconise le transfert de cette liaison nationale au réseau TER Bourgogne, ce qui, pour des raisons économiques avancées par le Conseil régional lui-même, ne manquerait pas de réduire le nombre d'allers-retours quotidiens, en plus d'un indéniable allongement des temps de parcours.

La commission DURON reprend malheureusement cette idée du transfert de la ligne Nevers-La Charité-Cosne-Gien-Montargis-Paris. En sus des coûts d'exploitation, il incomberait également aux Régions d'assumer le coût de remplacement des équipements vieillissants au moment même où leur participation au redressement des comptes publics pèse de plus en plus dans leurs budgets annuels.

En conséquence, l'augmentation de l'enclavement et du sentiment de déclassement des habitants du territoire, l'affaiblissement économique des territoires concernés - des deux côtés de la Loire - deviendraient inéluctables. Au moment même où les élus locaux axent leurs efforts sur l'attractivité de leurs territoires, le tourisme et l'accueil de nouveaux arrivants, notamment provenant d'Ile de France, l'état se prépare à mettre à mal les liaisons entre nos bassins de vie et avec la Capitale !

Une des pistes évoquée de remplacement des liaisons ferroviaires par des circuits d'autocars, outre le fait qu'elle serait un mauvais signal écologique à quelque mois de la Conférence mondiale sur le climat, ne correspond aucunement aux attentes exprimées par les habituels usagers du rail. Celle conduisant à une absence de cohérence entre les dessertes des différentes Régions traversées n'est pas acceptable non plus !

Nous alertons M. le Secrétaire d'Etat, chargé des transports, de la mer et de la pêche afin qu'il sollicite de la SNCF de nouvelles pistes d'actions favorables au développement des bassins de vie concernés.

Nous refusons ces suppressions de trains, et demandons également à la SNCF de mesurer l'impact des dernières dispositions déclinées en faveur d'une dissociation de la ligne Paris -

Nevers et celle de Clermont Ferrand. Nous revendiquons un plan d'amélioration des locomotives et des dessertes ainsi que l'amélioration des services apportés aux clients du train dans une logique, notamment, du respect des horaires, et de gares et abords accueillants offrant des capacités supplémentaires de liaison.

Pour ce faire, nous, élus du « linéaire Loire » où roulent les trains Nevers-La Charité-Cosne-Gien-Paris requérons que s'engage une concertation avec les élus nationaux et les élus locaux des deux rives.

Mai 2015

Le conseil municipal, après en avoir, décide à l'unanimité par 11 voix pour, de soutenir cette motion.

Monsieur le Maire informe avoir lancé une pétition sur internet : Liaison SNCF Nevers-Paris via la Charité, Cosne, Gien, Montargis. Et pourquoi pas le retour à la diligence ?

Construction d'un monument aux morts.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour, de construire un nouveau monument aux morts à côté de l'église en 2016. Le matériau retenu est le granit rose par 9 voix pour, 2 voix préférant le calcaire. Trois devis seront demandés pour la réalisation de cette construction.

Election d'un représentant du conseil municipal au conseil d'administration du C.C.A.S. (centre communal d'action sociale).

La délibération du conseil municipal n°2014 021 du 29/03/2014 a décidé de fixer à 8, le nombre de représentants au conseil d'administration du CCAS.

Suite à la démission de Monsieur MARCELLOT Daniel, conseiller municipal, membre du C.C.A.S., le conseil municipal procède à l'élection d'un nouveau représentant au conseil d'administration.

Un candidat : M. COPLO Edouard.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Bulletin blanc : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

M. COPLO Edouard a obtenu 11 voix.

A été proclamé membre du conseil d'administration du CCAS : M. COPLO Edouard

Dorénavant, les représentants du conseil municipal au conseil d'administration du C.C.A.S. sont Mme JUSTE Ginette, Mme DANJOU Francine, M. FLEURIER Rémy, M. COPLO Edouard.

Constitution de la commission d'appel d'offres.

Suite à la démission de M. Daniel MARCELLOT, conseiller municipal, la composition de la commission d'appel d'offres est ainsi constituée :

Membres titulaires :

COPLO Edouard, DAURON Alain et M. BORDERIEUX Jack.

Membre suppléants :

COUDRAT Adrien, CANTIN Sébastien.

Délégué suppléant au SI AEP (syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Val de Loire Pays Fort).

Suite à la démission de M. MARCELLOT Daniel, un siège est à pourvoir au S.I. A.E.P. Val de Loire Pays Fort en tant que délégué suppléant.

Candidat pour le délégué suppléant : M. BORDERIEUX Jack.

Nombres de votants : 11

Bulletin blanc : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

M. BORDERIEUX Jack : 11 voix

M. BORDERIEUX Jack est élu délégué suppléant au SI AEP Val de Loire Pays Fort.

Décision modificative n°1, budget 380 :

Considérant que la trésorerie de Sancerre demande l'ajustement suivant des crédits budgétaires votés au budget primitif de l'année 2015 :

Fonctionnement

Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
042	675	-40 207.47 €	042	776	-19 819.47 €
			77	775	-20 388.00 €
total		-40 207.47 €	total		-40 207.47 €

Investissement

Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
040	192	-19 819.47 €	040	21578	-29 302.00 €
			040	21318	-2 533.47 €
			040	2188	-8 372.00 €
			024		20 388.00 €
total		-19 819.47 €	total		-19 819.47 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour, la décision modificative n°1 telle que figurant dans le tableau ci-dessus.

Prix du repas du 14 juillet 2015 offert par la municipalité aux habitants de la commune.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité par 11 voix pour :

- le montant de 13 € par repas pour les administrés de Sury près Léré
- le montant de 6 € par repas pour les enfants de moins de 10 ans.

La commune paiera les repas des habitants de la commune et des enfants au restaurant « Chez Fred » de Sury près Léré par mandat administratif.

Bons de fournitures scolaires pour la rentrée 2015-2016.

Le conseil municipal décide de renouveler la fourniture de bons scolaires pour les élèves inscrits en secondaire et ce jusqu'à l'âge de 16 ans inclus. Après délibération, il décide à l'unanimité par 11 voix pour, que le bon pour les fournitures scolaires soit fixé à la somme de 42 euros. Les fournitures seront à retirer au magasin Buro Vallée à Cosne sur Loire.

Ventes sous plis cachetés.

Suite à l'achat de vaisselle neuve pour la salle des Fêtes et de containers à poubelles, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour, de vendre l'ancienne vaisselle et les anciens containers.

Les assiettes sont vendues en un seul lot (208 assiettes plates et 166 assiettes à dessert) et les 10 containers de 1 100 litres sont vendus à l'unité.

La publicité sera effectuée par la presse, le site internet communal, le secrétariat de la mairie et à la salle des Fêtes.

Les offres seront à remettre dans les urnes au secrétariat de la mairie jusqu'au 31 août inclus.

C'est la meilleure offre qui remportera la vaisselle et les dix meilleures offres qui obtiendront un container chacun.

Travaux d'aménagement de la route de la Loire.

Monsieur le Maire fait part des conclusions de l'étude de faisabilité de l'aménagement de la route de la Loire. Le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour, de déposer une demande préalable auprès de la MISEN 18 afin de réaliser les travaux d'aménagement de la route de la

Loire selon les résultats de l'étude de faisabilité. L'estimation des travaux de 55 000 euros H.T., honoraires compris est acceptée à l'unanimité par 11 voix pour. Selon les travaux, un coût supplémentaire de 4 000 € H.T pour le dossier Loi sur l'eau et 3 000 € H.T. pour la recherche d'amiante et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques sera nécessaire.

Participation aux frais de fonctionnement des écoles de Léré année scolaire 2012/2013.

Suite à la proposition de la municipalité de Léré, et après délibération, le conseil municipal décide de verser à l'unanimité, par 11 voix pour, la somme de :

- 1 016.23 euros par enfant de Sury près Léré, fréquentant les écoles maternelles et élémentaires de la commune de Léré.

Soit une dépense de 1 016.23 € x 42 élèves de Sury près Léré = 42 681.66 euros.

Subvention pour le stage de M. Valentin KLEIN.

Le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour, de verser la somme de 300 euros à M. Valentin KLEIN pour le remercier de son travail aux services techniques durant son stage de 3 semaines du 08 au 26 juin 2015.

C.D.C. H.B.V.L. :

Un rapprochement entre les communautés de communes devra avoir lieu prochainement. Nous ne connaissons pas le nombre minimum d'habitants minimum requis. Plusieurs choix sont possibles, se rapprocher de la C.D.C. de Briare, de Cosne sur Loire, de Sancerre ou de Vailly sur Sauldre.

Une étude envisagée par la CDC Loire et Nohain coûterait 1 euro par habitant, soit environ 7 000 € afin de choisir le regroupement le plus judicieux. Il y aurait quatre études à réaliser afin d'étudier chaque possibilité. Le conseil municipal demande à ses trois délégués de demander lors de la plénière la réalisation de ces études.

Monsieur le Maire informe que la commune est propriétaire du terrain de M. Pridigat et que la destruction du bâtiment aura lieu avant fin juillet.

Un courrier a été envoyé à Maître Jouaire concernant le terrain en friches de Mme Kéver situé dans le bourg. La succession est en cours, un devis a été demandé à l'entraide du bassin d'emploi d'Aubigny.

Le congrès départemental des D.D.E.N. (délégués départementaux de l'éducation nationale) aura lieu le samedi 3 octobre à la salle des Fêtes de Léré. La commune de Sury près Léré offre le petit déjeuner aux participants et gèrera l'accueil.

Concernant le calendrier des vacances scolaires de Léré et de Belleville, pas de changement de zone pour l'année prochaine.

Monsieur le Maire fait part des remerciements de l'association des P'tits Loups et des restos du cœur pour leurs subventions.

Lors de la cérémonie du 27 juin de l'U.N.A.C.I.T.A., la commune paie et sert le vin d'honneur.

Le prêt concernant les travaux d'aménagement de la RD 751 est soldé.

M. Coplo demande quel projet est prévu pour le terrain de M. Pridigat. A ce jour, il n'y a pas de projet. Une réflexion sera engagée par le conseil municipal après démolition du bâtiment.

Il souhaiterait fixer une date de réunion avec la commission des bâtiments pour choisir les couleurs de peinture pour la création du WC CHEZ Fred.

Il souhaiterait avoir des précisions sur la dissolution du S.I.B.I.B. Monsieur le Maire explique que c'est Monsieur le Préfet qui a demandé cette dissolution car celui-ci avait été créé pour la gestion de la construction de la piscine uniquement, et non du fonctionnement.

M. Cantin informe que le bois de Monsieur de Lammerville a été débordé et que M. Bordu réalisera ses travaux de voirie avant le 20 juillet.

M. Fleurier informe que les travaux du muret le long de la Balance auront lieu après les travaux de la route de la Loire. En attendant des grilles de chantier seront installées pour sécuriser les lieux.

Mme Cadete tient à préciser que M. Cottat de l'entreprise de menuiserie de Léré est très efficace lorsqu'il est appelé pour intervenir au P.S.P.G.

Mme Gibert est très contente de déroulement de la soirée poésie (belles chansons et beaux textes). M. Viguié et M. Coplo ont trouvé la prestation très bien.

Pour la fête de la musique, Mme Gibert a décidé de louer une scène pour un montant de 750 euros. Monsieur le Maire trouve le montant de cette location excessive et inutile.

Mme Gibert informe que, suite à l'assemblée générale de la Mission Locale du pays Sancerre Sologne du 24 juin, après les rapports moraux d'activité et d'orientation, il ressort que l'activité de la Mission pour l'aide à l'emploi des jeunes de moins de 25 ans est toujours aussi intense. En complément des "emplois d'avenir" un nouveau programme "garantie jeunes" mis en place en 2014, obtient ses premiers résultats. Ce dispositif, plutôt pensé pour des communautés urbaines pose des difficultés d'organisation en zone rurale (transport). L'équipe de la Mission Locale est félicitée pour son travail.

CDC Haut Berry Val de Loire : le lancement de la saison culturelle aura lieu le 10/10/2015 à Léré. Un projet sur le thème de "la 2ème vie les objets détournés" soutenu par le Conseil Département via le REAAP (Réseau d'écoute et d'aide à la parentalité) veut encourager les associations, établissements scolaires, enfants, parents, familles, à se regrouper autour de l'idée du recyclage pour réutiliser les objets du quotidien jetés pour la réalisation d'une œuvre collective. Les communes ont débuté la communication sur ce projet, qui semble fédérateur.

M. Borderieux informe que l'entreprise Raffesthain exécutera ses travaux d'élagage en septembre, il aura besoin de deux adjoints techniques. L'entreprise Robineau effectuera les travaux rue du Puits Mardelon la semaine prochaine.

M. Cantin informe que M. Montagu curera les fossés fin juillet et début août.
Pour les travaux de l'entreprise Robineau au Grand Bois Dieu, attendre la fin des moissons.

M. Coplo demande où en est le dossier du cimetière. M. Dauron répond qu'une demande de certificat d'urbanisme a été déposée auprès de la D.D.T. pour un terrain situé derrière l'église en limite de Léré.

14 juillet : Il est rappelé à tous les conseillers municipaux que leur participation est indispensable. Rendez-vous à la mairie le 13 juillet à 14h et le 14 juillet à 7h.

La séance est levée à 21h40.

